L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, SEPT. 22, 1898. No 33

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1 ère insertion, par ligne . . . . 10 cts
Chaque insertion subsequente . . . . 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

CORRESPONDANCE POLITIQUE.

Lors de la campagne qui précéda les élections de 1896, le grand cri de guerre des Conservateurs, vous en souvient-il, c'était l'avenir des manufactures, que les théories économiques des Libéraux allaient, disaient-ils, conduire à la ruine. Et pendant un temps, à force de répéter leur chanson sur tous les tons, ils en arrivèrent à jeter l'alarme dans la classe des grands manufacturiers qui se crurent sérieusement menacés.

Or voici deux ans que le Parti Libéral est au pouvoir, il a mis en pratique ses principes économiques, et il se trouve que bien loin d'avoir souffert, les manufactures ont progressé, ont pris un développement extraordinaire ; au lieu de la ruine prédite par les bleus c'est au contraire le succès, l'activité, la croissance.

Ces faits ont été mis lumineusement à jour par les récents discours prononcés l'autre jour devant l'Association des Manufacturiers Canadiens.

L'Honorable M. William Patterson, Ministre des Douanes, contient à cet égard des renseignements caractéristiques.

En 1878, la valeur des manufactures canadiennes était de $4,127,755. En 1888, dix ans plus tard, la valeur était de $4,161,282, soit un accroissement de $33,550. En 1898 le total est de $10,659,227, soit une augmentation de $6,500,000, plus de 150 pour cent, et dans cette augmentation l'année dernière à elle seule figure pour $1,000,000.

D'autre part l'augmentation du trafic avec l'Angleterre étant passé de $3,617,128, en 1897, à $4,900,484, en 1898, il en résulte que l'augmentation constatée est toute entière imputable au développement du commerce avec l'Angleterre.

Rien ne peut mieux prouver l'immense débouché que peut offrir le marché anglais au commerce canadien.

AUTRES TÉMOIGNAGES.

M. Geo. H. Bertram, M. P., le grand constructeur naval qui prit ensuite la parole, a montré quel immense progrès ont fait les manufactures du Canada en ces dernières années, et rien n'atteste mieux la qualité de leurs produits que la concurrence qu'elles font aujourd'hui aux produits des Etats-Unis.

Leur réputation est solidement établie désormais.

On n'accusera certes pas M. P. W. Ellis, Vice-Président de l'Association, d'être un ardent Libéral, et on ne peut donc critiquer ses affirmation lorsqu'il déclare comme il le fait ensuite que le Gouvernement actuel mérite la reconnaissance des manufacturiers par la vigoureuse impulsion, et la sagesse de sa politique.

Certes il ne faut pas oublier, comme le faisait remarquer le Ministre des Douanes, que les deux mamelles du Canada sont l'agriculture et le commerce du bois. Ces deux points doivent être l'objet tout particulier, le point de la politique économique de tout Gouvernement sérieux, mais il n'en est pas moins fort réjouissant de constater l'heureux résultat de cette politique générale sur nos manufactures ; c'est un légitime sujet d'orgueil que de voir ainsi marcher de pair en un accroissement continuel toutes les différentes branches de l'activité nationale.

LE DADA CONSERVATEUR.

Bien mesquines paraissent les enfantines récriminations de la presse conservatrice en présence de si éloquents résultats, manifestes et prouvés par des chiffres indiscutables.

Les orgues de barbarie torys nous jouent continuellement les mêmes airs ; c'est l'instrument favori des aveugles, et ces braves bleus abusent un peu de la tolérance que notre pitié a pour leurs infirmités.

Leur complainte N° 1, (air de Fualdès) brode sur le thème des prétendues promesses non tenues. Ils espéraient sans doute voir les Libéraux mettre, dès leur arrivée, toute la machine gouvernementale sans dessus dessous ; ils escomptaient ces erreurs si désirées, et ils enragent de voir avec quelle prudence, quelle habileté le Ministre Laurier, suit sans arrêt son programme, marchant droit à son but mais peu à peu progressivement, sans secousse.

Ils attendaient des réformes violentes, et ils assistent, la rage au cœur, à l'habile évolution d'hommes profondément sages et politiques.

La Conférence de Québec est à peine commencée et déjà ils crient à la trahison, parce que les Américains n'ont point humblement fait entière soumission.

Pour eux, le résultat sera nul si de cette réunion ne sort point la réciprocité complète illimitée.

Le passant ne s'arrête même plus pour écouter les mélodies démodées et surannées de ces aveugles-nés.

Ils n'ont plus pour auditeur que le fidèle et décharné toutou qui sert de guide à leur infirmité.

L'autre mélopée qui constitue leur repertoire, c'est le chant du Yukon, (air de la Danse des Millions). Les principaux motifs de cette monotone complainte leur sont fournis par la presse jaune américaine.

Par malheur, chaque fois qu'ils ont essayé de préciser un fait, de donner un nom, ils se sont à brève échéance attirés de cruels démentis.

Pauvres gens, ils n'ont décidément pas la main heureuse.

Laissons-les donc tourner leur manivelle et moudre leurs airs ; et réjouissons-nous de voir la prospérité générale qui règne actuellement d'un bout à l'autre du Dominion.

Ces Bons Conservateurs.

L'élection de M. Calder, député d'Ontario, sud, a été annulée par les Juges Osler et Ferguson.

M. Calder avait battu l'Honorable M. Dryden, Ministre de l'Agriculture, aux récentes élections générales d'Ontario.

Deux jours d'enquête ont établi tout un trafic de consciences, tout un commerce de suffrages pour M. Calder, qui en bon tory n'a eu aucun scrupule.

M. McVilliam Smith a été l'organisateur de cet achat de consciences. En deux audiences le juge fit l'évidence de douze cas de corruptions.

Il a jugé inutile de continuer son examen sur les cent-trente-huit cas allégués.

C'est peu moral, mais c'est instructif.

Le Surplus de $1,575,881.

Les comptes publics pour l'année fiscale 1897-98 ont été clos au Département des Finances, et il est maintenant possible de fournir l'état exact de la situation financière au Canada.

Les chiffres officiels indiquent un surplus de $1,575,881.

Ce résultat parle éloquemment, il démontre mieux que tous les grands discours et que tous les articles de journaux, que la population de ce pays a eu raison de confier ses destinées, en 1896, au Parti Libéral.

L'Affaire Dreyfus.

L'affaire Dreyfus devient de plus en plus obscure. Il est impossible de se faire une opinion exacte d'après les dépêches de provenance anglaise.

Ce qui semble certain, c'est que de graves dissensions existent dans le Cabinet au sujet de la Revision

Le Général Zurlinden, serait décidé à donner sa démission, et l'on va jusqu'à prétendre que Brisson, le Président du Conseil, s'adjugerait le portefeuille de la guerre.

Ce serait le commencement de la fin.

D'autre part on accuse le Président Faure de vouloir imposer son autorité ; on parle de coup d'Etat, de dissolution du Cabinet.

Zola, actuellement dans le Tyrol autrichien, recommence ses déclarations emphatiques, se déclarant prêt à reparaître au moment voulu.

A Londres Estherazy, qui s'y est réfugié, aurait annoncé des détails complets sur toute l'affaire, se déclarant prêt à tout dire.

Bref, c'est le gâchis, en attendant les manœuvres ont apporté une sorte de trêve, ainsi que l'atteste la dépêche ci-dessous :

Paris, 16.

Aujourd'hui, à la fin des manœuvres militaires, le Président Faure a diné avec les officiers et a prononcé un discours les félicitant de leur savoir et de leur dévouement.

"Au nom du pays," a-t-il dit, "je remercie les généraux, les officiers et les soldats qui ont quitté leurs foyers pour servir l'idéal le plus noble. Je vois ces enfants de la famille française, remplis du même enthousiasme, du même esprit et de la même foi, réunis autour du drapeau afin de défendre le patrimoine commun de l'honneur. Notre force est dans cette union. . . . . Je bois à l'honneur de l'armée ! "

Le général Négrier a répondu, déclarant que l'armée n'a jamais été plus respectée, ni plus unie.

Le Président Faure a conféré la croix de la légion d'honneur au général Alfred F. Bates, l'attaché militaire des Etats-Unis à Londres.

Le Revers de la Medaille.

A PORTO RICO.

Un soldat du 6ième régiment qui est à Porto Rico, sous le commandement du général Miles, M. Edgar G. Nevitt, de Taunton, Mass., a envoyé à sa mère une lettre intéressante sur la situation des troupes, là-bas.

M. Nevitt a tué un officier espagnol et lui a pris son épée.

"Durant deux jours qu'a duré la bataille," dit-il, " les soldats n'ont rien eu à manger."

Il décrit les marches forcées sous le soleil brûlant, dans une boue de quatre pieds d'épaisseur.

"Nous n'avons eu à manger qu'une dizaine de biscuits par jour," ajoute-t-il. "Sur les 106 hommes de ma compagnie, 70 sont malades. Pour moi, mon poids a diminué de 28 livres. Ce matin un soldat s'est tué à l'hôpital. Il était malade et ne pouvait obtenir ni remèdes, ni aliments. Nous n'avons rien, et les indigènes meurent de faim."

LES CUBAINS.

La Havane, 16.

Les Cubains brûlent de plus en plus du désir de voir leur île libre et indépendante, affranchie de toute domination étrangère. Des manifestes invitent la population à travailler dans ce but. Le général Maximo Gomez lui-même s'exprime très énergiquement en faveur de l'indépendance absolue ou de la guerre à mort.

EN ESPAGNE.

A la Chambre, le général Weyler a prononcé un discours d'une violence telle qu'il a provoqué une explosion de colère au sein de l'assemblée délibérante, et le Premier Ministre se vit obligé d'interpeller le général pour lui faire donner des explications.

Le général répondit qu'il ne menaçait pas les institutions nationales, mais ceux qui ont attaqué l'armée. Le ministre de la guerre, le général Correa, déclara que seul le gouvernement était responsable. Le duc de Tétuan, ancien ministre des affaires étrangères, défendit la mémoire de Canovas del Castillo et Gonzales riposta que le défunt Premier Ministre avait prévu la perte de Cuba et avait comploté avec Sagasta pour que ce dernier signât l'abandon de cette colonie.

"La perte de Cuba," dit Gonzales, "est une cruelle, mais juste punition, pour ceux qui n'ont jamais voulu accepter la doctrine humanitaire, il est juste que les colonies doivent être gouvernées et non tyrannisées."

ARRIVÉE DE TORAL.

Madrid, 16.

Le général Toral, qui a signé la reddition de Santiago, est arrivé à Vigo aujourd'hui, venant de Santiago. Quand il a débarqué il a été accueilli par les huées et les insultes de la foule qui l'attendait. La manifestation était si violente qu'il s'est rembarqué et a décidé de ne pas descendre à Vigo.

L'ECHO DE MANITOBA.

Publié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Toutes communications devront être addressées à

L'ECHO DE MANITOBA,

BOITE 1309, *WINNIPEG, MAN.*

La France a Fachoda.

D'après les dernières dépêches reçues, il ne paraît pas douteux que les Français occupent Fachoda sur le Nil Blanc. Ce serait donc l'expédition commandée par le Commandant Marchand qui aurait reçu à coups de fusil la canonnière envoyée par les Derviches.

Le fait donne lieu aux commentaires les plus divers dans les journaux français et anglais, et il est fort à craindre qu'il n'en résulte des conséquences sérieuses.

Des dépêches de Londres prétendent que le Gouvernement Français aurait déclaré que la mission Marchand, n'étant pas officielle, sa présence à Fachoda ne peut entraîner aucune difficulté.

Mais d'autres dépêches affirment la présence à Fachoda de 10,000 Abyssins sous le ras Makounen.

D'autre part le général Kitchener a tout fait pour empêcher la nouvelle de parvenir en Europe, et à l'heure actuelle une expédition anglaise serait rendue à Fachoda.

En somme la vérité semble résider en ceci : L'Angleterre poursuit un but bien défini, en Soudan, savoir : de poser les premiers échelons des conquêtes qui doivent réunir l'Egypte à la Colonie du Cap ; d'autre part la France paraît fort désireuse de couper court à ce projet en reliant pour sa part le Lac Tchad à la Mer Rouge en s'appuyant pour cela sur l'Abyssinie.

Il y a donc certainement lutte d'influence, lutte d'autant plus sérieuse que la France n'a jamais reconnu l'occupation de l'Egypte par les Anglais que comme temporaire.

Comme l'Angleterre elle-même a déclaré à l'Europe qu'elle évacuerait l'Egypte le jour où elle aurait détruit les Derviches et rendu au vice-roi le Soudan, la France va probablement s'autoriser de sa situation à Fachoda pour dire à l'Angleterre :

"Les Derviches sont dispersés, le Soudan rentre sous la Domination Egyptienne, et vous n'avez nul besoin, mes chers amis, de pousser plus loin ; il ne vous reste plus qu'à exécuter votre promesse et évacuer l'Egypte."

Qu'en résultera-t-il ? That is the question.

Les Emeutiers de Crete.

Candie, 16.

Un aide de camp de Ojovad-Pacha s'est rendu hier soir à bord du navire amiral anglais, et y a déclaré que 39 maisons d'où on avait tiré sur les soldats anglais avaient été démolies, et que 113 meneurs des dernières émeutes étaient arrêtés et gardés en prison. Il a ajouté qu'à la requête spéciale et personnelle du Sultan, les ambassadeurs des puissances avaient consenti à laisser juger ces chefs d'émeute par une commission.

Des dépêches subséquentes annoncent que 43 meneurs de l'insurrection viennent d'être livrés à l'amiral anglais, et qu'il paraît probable que les Musulmans se soumettront à toutes les exigences de l'ultimation sans autre résistance.

L'Echo de Manitoba

JEUDI, 22 SEPTEMBRE, 1898.

La Prohibition !

Les convictions sont choses assurément respectables mais, entre nous, il y a des gens qui se créent ou se laissent créer des convictions un peu trop facilement.

Tel est le cas actuellement pour certains apôtres de la tempérance, et si jamais l'on peut vous souhaiter quelque bonheur, cher lecteur, c'est de ne jamais être victimes de leurs ardentes convictions.

Un malencontreux hasard nous a forcé de subir, l'autre jour, tout un plaidoyer en faveur de la Prohibition.

C'était à la barre d'un de nos meilleurs hôtels, naturellement, et l'orateur de la tempérance, le verre en main, entreprit de nous convaincre de la nécessité de faire disparaître à jamais l'ignoble poison que ......, la funeste boisson qui ......, etc.

Le mieux était de laisser dire ; d'autant que l'occasion était propice de connaître quels étaient les arguments décisifs des buveurs d'eau, dut-il nous en coûter une seconde tournée.

Eh bien, en somme, ces gaillards-là ont l'enthousiasme facile ; je parle pour ceux qui sont convaincus, non pour les malins, dont l'unique but est de se faire de la popularité, de se donner de l'importance et autre chose de cette nature.

Tout se résume en ceci :

" Nous voulons empêcher l'abus " de la boisson."

C'est pour cela qu'on prohibe le vin qui est le plus puissant des toniques, la bière, à la fois nourrissante et tonique ; le cidre, qui fut l'un des constituants de cette brave race normande dont nous descendons en grande partie.

—Mais alors, que boirons-nous, cher Monsieur ?

—Mais de l'eau, je suppose ; des boissons de tempérance, du thé, etc., etc.

—Souhait, mais ne pensez-vous pas que l'abus de l'eau amène des dérangements intérieurs, souvent mortels ; l'eau n'est-elle pas le meilleur véhicule des microbes, de la fièvre typhoïde, et autres. Voilà des conséquences au moins aussi terribles que le mal aux cheveux et autres résultats du whisky. Pendant que vous y êtes vous devriez, dans l'intérêt de l'humanité, prohiber l'eau, son abus n'est pas moins nuisible que celui du whisky et son usage suffit même parfois pour amener la fièvre bras droit de la mort. Autre chose: un de nos amis est mort l'autre semaine, à la suite d'une indigestion ; il serait fort à propos par conséquent de prohiber tout aliment trop riche. La viande, le gibier doivent figurer sur votre programme de Prohibition ?

Et le travail, Monsieur, combien de vies chaque jour, perdues à la suite des accidents du travail ; combien d'existences abrégées par suite des excès du travail.

Si donc vous prétendez faire disparaître la possibilité d'abuser, vous devez en bonne logique placer le travail en tête de votre liste de Prohibition.

—Monsieur, vous vous moquez de moi !

—Mais en vérité, Monsieur, auriez-vous la prétention d'être pris au même au sérieux dans votre rôle de prohibitionniste ?

Le pauvre homme s'est décidé à finir son verre et à passer la porte sans plus attendre.

MORALITÉ.

Si, sous prétexte d'empêcher l'humanité d'abuser de certaines choses vous prétendez prohiber ces choses, il en faudrait tant prohiber que le plus court serait de commencer par prohiber l'homme luimême.

Attitude Regrettable

Le *Northwest Review* lance depuis deux semaines, sur L'ECHO DE MANITOBA, ses plus fulgurantes invectives, tout simplement parce que nous avons eu le courage de dénoncer les manœuvres coupables de gens qui depuis plus d'un mois envoient aux journaux de l'Est, des correspondances datées de Winnipeg et dévoilant heure par heure les moindres démarches se rapportant à la Question des Ecoles.

Une telle attitude de la part du *Northwest Review* est des plus étranges ; il semblerait en effet que ce journal catholique aurait dû être le premier à déplorer ces basses manœuvres, dont l'effet peut être funeste au résultat que tout catholique sincère doit désirer ardemment : " la solution de la Question des Ecoles."

Faire cesser ce scandale, déblayer la voie de ces obstructions étrangères, voilà certes un programme que l'on pouvait espérer voir unanimement adopté.

Au lieu de cela, le *Northwest Review* prend la mouche ; il va même plus loin ; en son dernier article il met directement en cause son Rédacteur en Chef, le R. P. Cherrier.

C'est là une manœuvre à laquelle nous refusons de coopérer.

Nous n'avons jamais fait et n'avions pas à faire de personnalités ; notre œuvre est une œuvre de salubrité publique ; nous nous sommes contentés de citer des faits, de dénoncer des articles dont on ne peut nier l'exisence ; et nous avon laissé à qui de droit le soin de faire l'enquête qui pouvait être jugée nécessaire, et de fixer les responsabilités.

C'est bien gratuitement que l'on nous accuse de haine et d'animosité contre telle ou telle personne.

Dans une question d'intérêt aussi général, (puisqu'elle affecte toute notre population catholique du Manitoba) il n'y a pas de place pour la haine, sentiment exclusivement individuel ; il ne peut y avoir de place que pour l'indignation et le mépris envers le ou les auteurs de pareilles ignominies.

Les injures ne parviendront point à nous faire sortir de notre ligne de conduite ; elles glissent impuissantes sur la cuirasse qui nous défend : l'intérêt de nos compatriotes.

Nous l'avons dit et nous le répétons, sans nulle animosité mais avec une profonde tristesse, l'existence de pareilles correspondances ne permet point d'autre hypethèse que celle d'une trahison ou d'un espionnage infâme.

Impossible de sortir de ce dilemme.

Dans ces conditions, il semble que le Rév. Père Cherrier devait souhaiter tout le premier voir cesser des correspondances comme celles publiées dans *La Defense* du 1er septembre, dans laquelle on se plaît à le mettre en vue d'une manière fort inconsidérée, attribuant à ses habiletés diplomatiques, une solution qui n'existait point encore, et reclamant sa nomination comme membre de l'" Advisory Board."

Quant aux vertus des médicaments que le *Northwest Review* prétend nous servir, ce journal s'abuse étrangement.

Les poisons les plus violents administrés à trop fortes doses, ne tuent point le patient, ils n'ont d'autre effet que de provoquer des nausées.

Simple Question

Comment et avec quoi prétendon remplacer les ressources que fournissent la fabrication et la vente des spiritueux, si la Prohibition venait à être votée ?

Ce n'est pourtant point un chiffre négligeable que celui de ce commerce dans le Dominion.

Les sept distilleries qui existent en Canada emploient chaque année pour $793,067 de maïs, $170,586 de seigle et de blé, $64,000 d'orge. Elles paient au trésor pour $196,436 de droits, elles dépensent $316,378 en bouteilles, tonneaux, capsules, etc., dont bénéficient des industries locales. Enfin elles paient par an $384,802 de gages à leurs employés.

Les 125 brasseries ont consommé en 1892, pour $1,408,645 d'orge, etc., et ont payé $774,411 de gages à leurs employés dont le nombre est de 1,724.

Je ne parle pas des revenus du trésor qu'il serait impossible de combler autrement que par une taxe personnelle fort lourde.

Ainsi sous prétexte de sauver quelques ivrognes, qui seront les premiers à se procurer de l'alcool de contrebande, on va mettre sur le pavé près de 3,000 braves employés qui se trouveront sans ouvrage ; on fermera aux cultivateurs un marché important pour leur grain, et enfin on les forcera à payer une forte taxe qui grèvera fortement leurs budgets.

Quelle bêtise ! Quel conte à dormir debout !

Les Attentats

Le monde civilisé est terrifié par la série sinistre d'attentats anarchistes contre le Czar et contre la Reine Wilhelmine, et dont le dernier, par son dénouement tragique met le comble à l'horreur et à l'indignation.

Il serait impossible de trouver dans l'histoire, de souveraine qui fut aussi peu reine que cette Elizabeth d'Autriche, dont l'unique souci semblait être d'oublier et de faire oublier les orgueilleuses prérogatives attachées à son titre d'impératrice-reine.

Souveraine sourdement tenue en hostilité par sa cour, épouse un peu trop négligée, mère désespérée par la mort de son fils si tragiquement enlevé à son affection, l'Impératrice Elizabeth n'était plus qu'une âme souffrante, demandant aux voyages l'oubli et consacrant à la charité ses dernières années.

Telle était la femme qu'une sinistre brute a choisi pour victime, expiatoire des iniquités humaines.

Désormais la situation ne souffre plus d'équivoque ; rien ne peut excuser cette dernière tentative, les anarchistes ne peuvent ni ne doivent plus être considérés que comme une bande de bêtes féroces ; et comme tels la société a le droit et le devoir de les traquer et de les détruire partout où elle pourra les atteindre.

Nous savons maintenant à quoi tendent leurs prétendues revendications politiques ou sociales, c'est le crime pur et simple ; tuer pour le plaisir de tuer, et ainsi que la loi autorise et favorise la chasse aux bêtes féroces, sans qu'il soit pour cela besoin d'attendre aucune tentative nouvelle de leur part, simplement parce que, en raison de leurs instincts, l'on doit craindre de les voir se livrer à leur oeuvre de destruction, ainsi tous les peuples devraient-ils poursuivre, traquer détruire sans relâche, sans pitié, ces assassins de profession, les anarchistes.

On tue les petits de la vipère avant même qu'ils soient en état de nuire, et l'on est justifiable de le faire.

Nous lisons chaque jour dans les journaux que les anarchistes se sont réunis à telle ou telle salle ; un autre fois on nous apprend qu'un agent de la police assiste secrètement à tel ou tel mystérieux complot. En résumé, les polices des différentes capitales connaissent donc exactement tous les anarchistes militants, et la magnanimité dont on a jusqu'à ce jour usé à leur égard, est sans excuse.

L'expérience douloureuse des récentes années nous prouve que la théorie conduit sûrement et infailliblement au meurtre ; le fait seul de professer et de propager ces théories doit donc être suffisant pour justifier la Société de mettre ces gens-là dans l'impossibilité de nuire.

Jamais mesures d'exception, jamais guerre d'extermination ne furent mieux justifiées.

Nous ne faisons qu'user du droit de légitime défense.

Notes Editoriales

Dès ses premiers numéros, *La Minerve* a commencé à tirailler sur *La Defense* et *La Verite*. Ceux-ci ont riposté, et voici la discorde au camp d'Agramont.

Nous allons pouvoir juger des coups, car la lutte sera certes intéressante ; nous ne cachons point nos sympathies réelles pour cette brave *Minerve*, car dans le royaume des aveugles les borgnes sont rois et ses adversaires sont outrageusement aveugles.

—

Pour être juste, il convient pourtant de ne point confondre *La Verite* et *La Defense* dans la même catégorie. Si ces deux beaux specimens de l'intransigeance outrecuidante arrivent presqu'aux mêmes conclusions, leurs points de départ sont fort différents. Chez *La Verite*, la lanterne pour mal éclairée qu'elle soit n'en est cependant moins consciencieusement allumée par son directeur. Chez *La Defense*, la lumière est outrageusement mise sous le boisseau.

—

Mais les deux organes se posent en champions irréductibles de la seule vérité, de la seule bonne doctrine, "the best in the world." Leurs moindres titres sont ceux de : Défenseurs de la Foi, Soutiens de l'Eglise, Flambeaux de l'Eternelle Vérité, Miroirs de l'Innocence.

C'est aussi la seule fabrique d'indigo bon teint, ne rougissant pas en vieillissant.

—

Il est fort curieux de constater avec quel accord touchant ces dits journaux sont si unanimes, dans leur animosité contre L'ECHO DE MANITOBA ; ils décochent contre lui leurs flèches les mieux empennées ; mais ce qui est plus curieux encore, c'est que ces flèches semblent tirées du même carquois, carquois de même provenance que leurs fameuses correspondances de Winnipeg.

Nos confrères ont été trompés sur la qualité de la marchandise livrée, flèches et documents ne sont dangereux que pour celui qui s'en sert.

—

Une autre hebdomadaire de la même école c'est *Le Manitoba*. Il a voulu cette semaine rendre la ressemblance encore plus complète, et il a corsé son répertoire pour se mettre au niveau de *La Defense*. Le " depotoir " peut faire pendant à l'" Ecume des Villes" ; ces gens-là sont tellement habitués à remuer des malpropretés qu'ils en font à tout propos.

—

Le *Northwest Review*, qui doit connaître un certain Poquelin dit Molière, pourrait avec grand profit relire une de ses plus aimables comédies où parait un nommé Tartufe, dont les procédés le convaincront probablement qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Cela dispensera désormais notre confrère de se voiler la face et de crier au scandale, en cherchant à donner à une innocente facétie, une signification qui ne peut naître que dans une imagination ou trop vive ou malade.

—

Cette fois, ça y est ; on s'en doutait bien un peu, mais désormais il n'y aura plus d'équivoque.

La Defense, par la plume de son " Observateur," prend position dans le clan conservateur intransigeant, irréductible, et pour mieux préciser, le clan LaRivière.

Juge un peu, mon bon !

Et dire qu'il y a trois mois à peine, *La Defense* criait à l'indépendance et s'indignait de se voir appliquer l'épithète de Bleu.

Et ces gens-là osent accuser les autres de mensonge.

Aimables farceurs !

—

Bien suggestive l'appréciation sur A. A. C. LaRivière, par *l'oiseau bleu de La Defense !*

Et comme elle corrobore bien notre apréciation du début.

Et comme elle explique bien les amabilités de *La Defense* à notre égard.

Quiconque a le malheur de ne point partager leurs vues est un traitre qui sème la division.

Si ça leur fait plaisir, après tout, de chanter cet air-là, laissons-leur leur joujou ; ça n'a pas d'importance maintenant que les chanteurs sont connus—et appréciés.—

Pour Rire.

Un mot d'enfant logique :

—Maman, est-ce que ça fait bien mal d'être nègre ?

—Pourquoi me demander cela ?

—C'est qu'hier je me suis fait un noir au genou en tombant, et que j'en souffre encore beaucoup.

RAPPORT

Des Délegues du Minnesota sur le Nord-Ouest Canadien.

Nous soussignés, Canadiens-Français, choisis comme délégués par les citoyens de Withrow, Washington, etc., (Minnesota), pour examiner les chances que peuvent offrir à des émigrants sérieux et travailleurs le Manitoba et les autres Provinces du Nord-Ouest, et pour choisir, s'il y avait lieu, les lieux les plus propices à l'établissement d'un certain nombre de familles canadiennes, faisons par les présentes, rapport de notre voyage à travers l'Ouest Canadien.

Nous tenons tout d'abord à remercier tout particulièrement le Commissaire d'Immigration, M. McCreary, et les différents officiers de son Département pour l'accueil si bienveillant qu'il nous ont fait, et pour l'empressement qu'ils ont mis en toute occasion à faciliter nos recherches.

WINNIPEG.

Nous arrivâmes à Winnipeg le 15 d'août, et nous fûmes frappés dès l'abord par l'extraordinaire activité qui règne en cette ville. Les rues sont bordées de fort beaux édifices, et le soin avec lequel est entretenu la ville, et la richesse de ses constructions, dénotent une grande prospérité,

LE NORD-OUEST.

De Winnipeg nous nous sommes rendus, par la ligne du Canadian Pacific, jusqu'à Edmonton.

Tout le long du parcours, nous avons pu voir défiler d'immenses champs de blé, du plus bel aspect.

Les travaux de la récolte étaient commencés, et à en juger par le grand nombre de gerbes qui étaient toutes proche à proche, le rendement nous a paru pouvoir être estimé à vingt-cinq ou trente minots de l'acre.

Nous avons aussi aperçu un grand nombre de bandes de chevaux et d'autres animaux, qui tous nous ont paru être en parfait état, et d'excellente qualité.

D'Edmonton nous sommes allés visiter le district de Beaver Lake, ou Lac Castor; les terrains que nous avons parcourus font partie des townships 50 et 51, rangs 18 et 19.

Le Lac lui-même est fort joli, le poisson y est abondant et le gibier fort nombreux dans les environs. La terre est de première qualité, le foin y abonde ainsi que le bois que l'on trouve à proximité.

LES TERRAINS CHOISIS.

En conséquence nous nous sommes empressés de faire connaître notre désir de retenir ces terrains et en conséquence, ils seront réservés pour ceux de nos compatriotes qui jugeront à propos de venir s'y établir. Ce sont les sections 12 et 2, township 51, rang 19, et la section 34, township 50, rang 19.

Dans les environs, il y a encore un grand nombre de homesteads à prendre, qui tous offrent de grands avantages.

Ces localités sont tout particulièrement avantageuses pour l'élevage des animaux. Le foin ne coûte rien, on le trouve en quantité considérable, et le pacage des plus riches est illimité.

Le rendement du blé, ainsi qu'il résulte des déclarations des cultivateurs auxquels nous nous sommes adressés, est de 28 à 30 minots à l'acre.

Tous les légumes poussent admirablement. Nous avons vu notamment des patates et des choux d'une grosseur peu ordinaire, et à la date du 4 septembre il n'y avait pas encore eu la moindre gelée qui ait pu endommager toutes ces cultures.

TAXES.

Nous nous sommes informés du montant des taxes à payer.

Pour une terre de la grandeur ordinaire, 160 acres, bâtie et pourvue de tout son roulant, et munie de bétail, le prix de la taxe varie de $3.00 à $6.00, plus une journée de corvée avec un team pour l'entretien des chemins.

REMARQUE.

Nous avons constaté que tous les produits de la ferme se vendaient un bon prix. Nous avons vu vendre devant nous du beurre, 18 cents la livre; un jeune bœuf (steer) de trois ans atteint souvent $50.00.

En général tout le monde paraissait satisfait.

Les dépenses sont généralement fortes, ce qui prouve que les gens font facilement de l'argent.

(Signé)

ARTHUR MAGER,
DOMINA LÉTOURNEAU,
GEORGE LÉTOURNEAU.

AU MANITOBA.

Au Manitoba, nous avons tout particulièrement visité la Paroisse de St-Eustache, située à 50 milles de Winnipeg.

La Paroisse compte déjà un assez grand nombre d'habitants et notamment de Canadiens-Français.

On peut y acheter des terres à un prix assez modique variant de $3.50 à $5.00 de l'acre.

Cette localité est particulièrement bien située et offre des avantages sérieux pour l'établissement de nouveaux colons

Le foin est en grande abondance, le bois se trouve à une assez faible distance et la terre arable est de très bonne qualité.

C'est donc un endroit où l'on peut tout à la fois cultiver et faire de l'élevage.

Nous avons vu de très belles récoltes, et les habitants paraissent généralement satisfaits.

Nous avons observé l'apparence des fermes en beaucoup d'endroits, et nous sommes convaincus que le Manitoba offre des chances énormes à tout homme sérieux décidé à travailler.

Un colon de se genre est assuré d'y vivre heureux et à l'aise, et a de plus de grandes facilités pour établir sa famille, aussi nombreuse soit-elle.

De plus l'on trouve partout du travail facilement, et les prix payés pour les gages sont assez élevés.

(Signé)

ARTHUR MAGER,
DOMINA LÉTOURNEAU,
GEORGE LÉTOURNEAU.

CORRESPONDANCE.

DE SAINT-CLAUDE.

Les battages sont déjà bien avancés, le blé rend en moyenne 30 minots à l'acre, l'avoine, 50; l'orge, 35.

Le R. P. Dom Gréa, Supérieur Général des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, a consacré, le 18 septembre dernier, la cloche de la Paroisse ainsi qu'une magnifique statue de St Joseph qui fait l'honneur du généreux donateur.

Les travaux d'irrigation doivent commencer le printemps prochain; l'entrepreneur, M. Waethead, est attendu à St-Claude ces temps-ci. Les électeurs de ce district se proposent de prouver à M. James Ridell qu'il n'a pas travaillé pour des ingrats.

Un médecin et un forgeron ne manqueraient pas de travail ici, ils sont nécessaires; ils devraient savoir le français et l'anglais.

Votre très dévoué serviteur,

UN ST-CLAUDIEN.

Correspondance de la Province

Wolseley, 13.

Nous avons eu hier la visite des Révérends Careful, Gérin, Lajoie, Brousseau, Rév. Père Blais, en route pour les Montagnes Rocheuses.

Ces messieurs se sont arrêtés pour venir serrer la main à M. l'abbé Roy.

Ils repartent demain pour leur voyage aux fins de l'immigration.

Duck Lake, 6.

Notre député fédéral, M. P. O. Davis, est passé ici en route pour Battleford.

Le Gouvernement Local est à fare construire un ferry pour la colonie gallicienne, à Fish Creek, (Rivière Saskatchewan, sud).

M. Joseph McIntyre habite sa nouvelle résidence privée, sur la rue Princesse.

Notre Exhibition aura lieu le 30 septembre au lieu du 29, étant donné que cette dernière date se

Aux Etats-Unis.

Voici ce que dit l'*Independant* de Fall River, au sujet de la situation difficile faite à la population canadienne-française aux Etats-Unis par l'épiscopat irlandais :

" Nous sommes plus d'un million de catholiques d'origine franco-canadienne dans la République Américaine, et nous ne jouissons pas des droits qui sont reconnus aux immigrés catholiques italiens, portugais et autrichiens, dont le nombre est pourtant considérablement inférieur au nôtre. Pourquoi, sinon parce que nous nous laissons faire sans opposer la moindre résistance.

Nos coreligionnaires canado-américains de Danielson ont résisté; ils résistent encore, comme l'on fait avant eux nos concitoyens de Fall River; mais, sont-ils appuyés, soutenus, même moralement, par la majorité des nôtres? Peut-être. En tout cas, il ne manque pas de prétendus oracles qui viennent dire gravement en public que ces pauvres persécutés ont outrepassé les bornes de la modération, et que s'ils désirent obtenir justice, c'est-à-dire jouir des privilèges que personne n'a le droit de leur contester, il faudra qu'ils courbent éternellement l'échine.

Eh bien, nous protestons de toutes nos forces contre ces conseils inspirés par la couardise ou la naïveté.

Ainsi que le disait si éloquemment l'Honorable M. Dubuque à Jewitt City, Rome ne connaît pas tous les maux dont nous souffrons Il faut donc qu'elle les connaisse pour y apporter un remède efficace. Et le moyen de les lui faire connaître, c'est de secouer notre apathie, d'inaugurer un mouvement général de protestation contre toute violation de nos droits, et de lui communiquer sûrement les torts dont nous avons à nous plaindre, en les accompagnant de témoignages assermentés, irrécusables et d'une respectueuse demande au St Père d'ordonner une enquête dans nos paroisses.

Mais, encore une fois, il faudra que le mouvement devienne général si l'on veut qu'il soit couronné de succès."

Calino revient de l'enterrement, où il a été fortement "rasé" par quelques discoureurs tous plus funèbres les uns que les autres.

Et il en revient fortement décidé à ne pas permettre, le cas échéant, ce débordement de paroles sur sa propre tombe.

—Moi, dit-il naïvement, je veux qu'on m'enterre sans rien dire, si jamais je meurs!



Nord-Ouest Canadien.

Reglement des Homesteads

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26 pourront etre pris en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au dessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees

L'entrée peut être faite personnellement a l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'interieur à Ottawa, ou au Commissaire d'immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée réguliere est de $10. pour tout terrain déja occupé, il sera chargé $5. ou $10. de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a remplir

Culture et residence pendant 3 ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant plus de 6 mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice 6 mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne à Ottawa de l'intention de faire application pour et patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges Aide et assistance soront données pour trouver les terrains désignés et informations completes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minière ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secretaire du Departement de l'interieur à Ottawa ou au Commissaire de l'immigration à Winnipeg.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Interieur.

N.B. A part les terrains ci haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les differents Cie. de chemin de fer ou des Sociétés particulières.

Rapport de M. J. E. Cyr.

Delegue a la Convention de la C. O. F., Tenue a LeSueur.

MONSIEUR LE CHEF RANGER,

MESSIEURS ET FRÈRES,

J'ai cru vous être agréable ce soir, en vous donnant un compte-rendu de la 4ième Convention des Forestiers Catholiques de l'Etat de Minnesota, tenue à LeSueur, le 16 août dernier.

Cette tâche, si je puis l'appeler ainsi, m'est d'autant plus douce, qu'elle me permet en même temps de remplir un devoir que m'impose tout naturellement ma position de délégué à cette Convention.

Quelques mots sur LeSucur et son origine ne seront pas ici hors de place, car je suis heureux de pouvoir faire connaître cette charmante petite ville, si généreuse et si hospitalière.

Située sur la rive Est de la rivière Minnesota, à 63 milles au Sud-Ouest de la ville de Saint-Paul, LeSueur dont la population totale n'est que de 2,500 âmes, compte à peu près 360 familles catholiques, ce qui donne une population catholique moyenne de 800 âmes.

Comme dans toutes les petites villes américaines, l'étranger y trouve un mouvement et une activité dans les affaires, peu ordinaires de ce côté-ci de la frontière.

Deux rues principales parallèles à la Rivière Minnesota, se partagent le quartier des affaires et celui des résidences. On y compte une Eglise Catholique, sous le vocable de Ste Anne, et cinq églises destinées au Culte Protestant. Etant le centre agricole du Comté de LeSueur, et malgré sa population peu nombreuse, cette petite ville possède trois banques, deux journaux hebdomadaires, un moulin à farine, une manufacture de laine et une manufacture de voitures.

La partie des résidences charme l'œil par sa beauté pittoresque. On y voit des résidences princières qui, me dit-on, ont coûté jusqu'à $18,000.

Evidemment, si le *Yankee* de LeSueur, comme ses frères d'autres parts, est adorateur du "mighty dollar," pour ne pas dire du *veau d'or*, il aime aussi à retrouver le soir le repos et le comfort à son foyer. En effet, quelle ambition plus noble et plus légitime que celle qui porte l'homme à dorer et embellir le nid où doivent s'épanouir pendant sa trop courte existence les êtres qui lui sont chers.

Les poètes auront beau chanter, que le bonheur ne se trouve que sous le toit de chaûme, je me permettrai de différer d'opinion avec eux, quitte à leur faire perdre, cette douce et innocente illusion. Non, pour le cœur pur et l'homme honnête, la fortune est un accessoire bien puissant pour augmenter la somme de bonheur chez celui à qui, la conscience ne reproche rien.

Avec cette digression de mon sujet, je continue.

Quelle a été l'origine du nom de LeSueur, donné à la petite ville dont je viens de vous parler?

LeSueur était un voyageur français, qui le premier, visita le pays connu aujourd'hui sous le nom de Minnesota.

Il y fit son premier voyage en 1683.

En 1689, il y fit un second voyage, en compagnie du fameux voyageur Nicholas Perrot, et en 1693, il y fut envoyé de nouveau par le Comte de Frontenac.

Après deux ans de séjour dans ces régions, vierges encore de toute civilisation, il se rendit à Montréal, et amena avec lui un Chef Sioux et une Sauvagesse, femme de ce dernier.

C'étaient les premiers Sauvages de cette terrible tribu que l'on voyait à Montréal.

Dans son voyage de 1693, au pays des Sioux, comme on appelait alors la région du Minnesota, LeSueur bâtit un fort au Lac Pepin, sur le haut du Missisipi.

(*A suivre*)

Revue Commerciale.

BLÉ.—Il se fait peu d'achats, d'ailleurs la récolte n'est point finie.

On cote 75 cents pour le vieux blé et 60 cents pour le nouveau.

Ce qui semble indiquer que les meuniers ont besoin de blé prêt à moudre.

ISSUES DE MEUNERIE.—La demande reste active. Le son vaut $11.50, le gru, $13.50 la tonne non empochée.

FARINE.—Les prix sont stationnaires.

On cote patente, $2.45; Strong Baker, $2.25; seconde Baker, $1.75, et XXXX $1.25.

MOULÉE.—Moulée d'avoine, de $28 à $31 par tonne suivant la qualité. Moulée de maïs, de $18 à $19.

AVOINE.—Stationnaire à 40c. le minot, par char.

PEAUX.—Légère baisse.

No 1, vert, 7. Moutons, 50c, à 85c. Chevaux, 75c. à $1.50 pièce.

LAINE.—De $8\frac{1}{2}$c. à 9c. pour bonne qualité, Manitoba, brute.

SENECA ROOT.—Le prix est de 18c. pour les lots bien secs et nets de poids moyen.

On paie 19c. par lot de 100 lbs.

Peu d'offres.

FOIN.—Abondant. De $4 à $5 la tonne.

ANIMAUX.—L'offre est bonne. On paie $2\frac{1}{2}$c. à 3c. la lb. sur pied. Les prix sont fermes. Les porcs seuls ont baissé.

On cote 5 cents la livre.

BEURRE.—De 12c. à 14c. la lb. Celui de crèmerie, 18c.

Très rare sur le marché local.

FROMAGE.—Le prix tend à monter mais la quantité du stock non livré fait que la hausse ne se produira pas avant l'écoulement de ce stock.

ŒUFS.—Sont rares et en bonne demande.

On paie de 18c. à 20c. suivant qualité.

VIANDE.—De Boucherie, parée.—Porc, $7\frac{1}{4}$c. Bœuf, 7c. à $7\frac{1}{2}$c. Mouton, 8c. à 9c. Veau, 7c. à $8\frac{1}{2}$c. Agneau, $2.50 à $4 pièce.

Volailles.—6Cc. à 70c. la paire en vie, par bonne qualité. Poulets du printemps, 25c. à 30c. la paire. Dinde, 10c. la lb., vif.

X.... à un garçon coiffeur qui tout en bavardant vient de lui faire une entaille au menton:

—Mon garçon, vous m'avez entamé un discours, maintenant vous m'entamez la peau; à l'avenir, modérez le fil de votre rasoir.

Benediction d'une Cloche a Saint-Charles.

—

Le 11 courant a eu lieu à St-Charles en grande pompe la bénédiction d'une cloche, par Monseigneur Langevin.

Une partie des habitants de St-Charles s'était portée au-devant de notre Archevêque à une grande distance du village, et l'a escorté jusqu'à l'Eglise.

La route était jalonnée de jeunes arbustes, qui formaient tout le long du parcours une haie de verdure.

L'Eglise, est-il besoin de le dire, était magnifiquement décorée pour la circonstance; une profusion de drapeaux français et anglais se mêlaient agréablement aux feuillages et aux fleurs, et la cloche elle-même disparaissait littéralement sous les couleurs françaises.

La Cérémonie de la Bénédiction commença à quatre heures.

Mgr Langevin officiait, assisté des RR. PP. Lacombe et Dorais, et de M. l'abbé Béliveau.

Le sermon de circonstance fut prononcé en français, par M. l'abbé Gérin Lajoie, curé de St-Justin, P. Q.; et en anglais, par le Rév. Père Drummond, préfet du collège de St-Boniface.

La bénédiction de la cloche fut suivie de la Confirmation, donnée à 20 enfants.

La quête faite après la Bénédiction a rapporté $158.00.

Nombreuse était l'assistance.

Nous avons remarqué parmi les membres du clergé:

Le R. P. Dandurand, curé de la Paroisse de St-Charles; R. M. Cherrier, R. P. Paquin, directeur du collège de St-Boniface; R. P. Blais, R. P. Gelem, R. P. Jacob, directeur du Noviciat des Oblats de Saint-Charles; R. P. Carufel, R. P. Brousseau, R. P. O'Dwyer.

Etaient Présents:

M. et Mme Alfred Caron, M. et Mme W. Good, M. et Mme Kennedy, M. Alex. Murray, préfet de la Municipalité, et Madame; M. et Mme Fr. Ness, M. et Mme Ant. Hogue, M. et Mme McMillan, M. et Mme Beauchemin, M. et Mme Jos. Hogue, M. et Mme Charles Caron, M. et Mme Louis Laflèche, M. et Mme Honoré Laflèche, M. et Mme Byrne, M. et Mme Geo. Caron, M. et Mme W. B. Hall, M. et Mme A. I. Lane, M. et Mme Foutel, M. et Mme Denis Capelette, M. et Mme A. Pelletier, de St-Charles.

M. et Mme Pierre Lavallée, de St-François-Xavier.

M. et Mme Horace Chevrier, M. Mme J. K. Barrett, M. et Mme Henri Fournier, de Winnipeg.

M. le Juge Prendergast et sa femme, M. et Mme F. Chénier, M. et Mme E. Chamberland, M. et Mme L. A. Sénécal, M. et Mme Rocan, M. et Mme V. Mager, M. et Mme F. Mondor, M. et Mme Juge Prud'homme, de St. Boniface; M. et Mme Cormier, Melle Cormier, de LaSalle, Man.; M. et Mme F. Mollot, de Fannystelle; M. Hector Caron, de St-Charles; M. et Mme Dixon, M. et Mme Roberts, M. et Mme Berhnardt, M. et Mme Aimé Bernard, M. et Mme J.-B. Lauzon, M. et Mme Geo. Germain, M. et Mme B. Bernard.

Mme Lavry, Mme Green, Mme Lamothe, Mme Russell, Mme Hall.

MM. Dr A. F. Dame, Chabot, Jules Laflèche, H. Burke, D. Burke, Jos. Dumouchel; M. V. Beaupré, Gleichen, N. W. T.

M. et Mme J. Ernest Cyr, M. et Mme Pierre Deschambault, M. et Mme H. Béliveau, M. et Mme Arthur L. Auger, M. et Mme M. Lamontagne, M. et Mme Jos. Lecomte, M. et Mme Lambert, M. et Mme Alf. Lévêque, M. Médéric Cyr et Mademoiselle Cyr, M. Arthur Bertrand et Mademoiselle F. Chénier.

Après la Confirmation, un grand banquet eut lieu ouvrant ainsi le bazar au profit du presbytère de St-Charles.

Durant la soirée, Melle Mollot fit entendre plusieurs morceaux d'orgue qui furent fort appréciés, et M. H. Laflèche compléta le concert par plusieurs chants magnifiques.

Mme Laury, présidente du bazar, offrit ses remerciements aux différentes personnes qui ont généreusement contribué au succès du bazar de St-Charles.

Dimanche dernier était la dernière journée consacrée au bazar.

Echec aux Anglais.

—

Londres, 16.

Le correspondant du *Times* à Pékin, écrit:

"Malgré ses déclarations, Lord Salisbury qui prétendait ne tolérer l'intervention d'aucune autre puissance, dans l'emprunt pour le chemin de fer de Nin-Chwang, a été obligé d'en passer par les conditions imposées par la Russie, et les négociations avec le syndicat anglais ont été rompues."

Les Anglo-Saxons aux Etats-Unis.

—

On parle beaucoup depuis quelques temps de l'alliance anglo-saxonne, c'est-à-dire entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Mais les Etats-Unis d'Amérique ont-ils vraiment des Anglo-Saxons pour habitants?

C'est ce qu'on conteste en Allemagne, et voici pourquoi:

En 1790, lors du premier recensement de la population, les Etats-Unis ne comptaient que quatre millions d'âmes.

En 1890, lors du dernier recensement, il y avait soixante-et-deux millions et demi d'habitants.

Ce considérable accroissement est dû, en premier lieu, à l'immigration Européenne qui, de 1870 à 1890, s'est élevée à environ 18 millions d'hommes.

Dans ces 18 millions d'immigrants, combien y a-t-il eu d'Anglo-Saxons? Les statistiques officielles l'indiquent pour les années 1841 à 1890, période pendant laquelle sont arrivés: un million et demi d'Anglais, plus trois millions d'Irlandais, quatre millions et demi d'Allemands, etc.

Il s'est formé, là-bas, une race mixte dans laquelle l'élément germanique joue un grand rôle et l'élément irlandais également.

Les statisticiens calculent que le dixième seulement des habitants des Etats-Unis est de race anglo-saxonne.

Theatres, Concerts, Etc., Etc.

Au "Grand."

Hier, au Grand, la Compagnie Harold Nelson a donné en matinée et en soirée la représentation de l'une des meilleures pièces de son répertoire, "Under two Flags."

Ces deux représentations confirment l'évidente supériorité de cette troupe, sans contredit, l'une des plus parfaite qu'il nous ait été donné d'entendre dans notre ville, et la foule qui se presse chaque jour au Grand prouve que le public le comprend aussi.

M. Nelson se distingue comme toujours par sa grande habileté, mais il faut ajouter qu'il est parfaitement secondé par tous ceux qui l'entourent.

* *

Ce soir au Grand commencent les représentation de "Caste."

C'est une pièce fort bien écrite et dont la simplicité de la fable n'exclut nullement le plus vif intérêt.

Au "Winnipeg."

—

Au Winnipeg nous avons eu, cette semaine, une délicieuse comédie musicale, réussie de tous points, charme des yeux et des oreilles.

Des scènes de transformations à vue très vivement et très habilement exécutées, une profusion de riches décors et de somptueux costumes, contribuaient à soutenir l'intérêt.

MM. Mathews et Bulger ont été merveilleux en leur interprétation, ils se sont surpassés dans la scène japonaise, un vrai bijou.

Il est regrettable toutefois que l'on ait cru devoir raccourcir la pièce, le deuxième soir.

*

La semaine prochaine, nous entendrons au Winnipeg, Hermann, Hermann le Grand.

Avis aux amateurs; Il y aura foule.

LOIS SUR LA CHASSE

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que les périodes pendant lesquelles il est permis de tuer les divers gibiers sont fixées par les statuts, comme suit:

Canard	du 1er septembre	au 1er mai suivant
Poules de Prairie et Perdrix	du 1er octobre	au 15 novembre "
Chevreuil, Cerf, etc	du 15 octobre	au 15 décembre "
Pluvier et Bécassine	du 1er août	au 1er janvier "
Pluvier de Terre	du 15 juiliet	au 1er janvier "

La même personne ne peut tuer plus de deux chevreuils ni plus de cent poules de prairie dans la même saison de chasse, ni plus de vingt poules dans la même journée.

Une autorisation est nécessaire pour garder des chevreuils en domesticité. Le gibier à plume peut être conservé comme provision quarante jours après la clôture de la saison. Les poules de prairie et autres espèces de perdrix ne peuvent être ni vendues ni changées.

Tout non-résident doit se munir d'un permis de chasse délivré par le Département de l'Agriculture et de l'Immigration. Toute infraction à la loi est punissable d'amende ou d'emprisonnement.

Des poursuites peuvent être faites par tout individu et le poursuivant a droit à l'amende.

Adressez toute communication relative aux infractions à la loi sur la Chasse à W. M. Ingram, Gardien de la Chasse pour la Province, Winnipeg.

On peut se procurer des copies de la loi sur la Chasse en faisant application au Département de l'Agriculture et de l'Immigration, à Winnipeg.

THOS. GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration.

Winnipeg, 6 septembre 1898.

Priere a ceux qui ne sont pas abonnes de decouper le coupon et de nous le renvoyer apres en avoir rempli les blancs

A l'Editeur du Journal "l'Echo de Manitoba."

Monsieur,

Sous ce pli vous trouverez la somme de __________
pour __________ mois d'abonnement a votre Journal "l'Echo de Manitoba, que vous voudrez bien m'envoyer a l'adresse suivant:

Nom __________

Paroise __________

Comte __________

NOUVELLES LOCALES.

Nous apprenons la mort de M. Chase, de St-Norbert, décédé cette semaine à l'hôpital.

Les travaux du Fire Hall, sur l'ancien emplacement du marché, avancent rapidement.

La ville est inondée de prospectus; les Prohibitionnistes font une véritable orgie de circulaires et de pamphlets; si cet argent-là était employé à quelque mesure pratique de tempérance, nul doute qu'on aurait déjà atteint des résultats sérieux.

Il s'est vendu mardi, 2,000 minots de blé N° 1, au prix de 66½, délivrable la première quinzaine à Fort William.

M. Forget, Commissaire du Département des Sauvages, est parti pour Régina afin d'inspecter l'Ecole Industrielle de cette ville. A son retour, il doit s'arrêter aux réserves de File Hills et de Crooked Lake, dont les habitants s'opposent à l'envoi de leurs enfants aux Ecoles Industrielles.

M. L. Besnard, de Henryville, P. Q., est en visite chez son fils, M. Aimé Besnard, de l'hôtel Grand Central. M. L. Besnard, qui fait le commerce des animaux, se propose de faire des achats dans la Province pour les expédier à Montréal.

L'ECHO DE MANITOBA est en vente chez Melle M. E. Kéroack, coin des rues Main et Water. En face de l'hôtel Manitoba.

A l'hôtel "Grand Central" cette semaine:—

J. A. McGewan, A. A. Milker, Grand Forks.

H. Millette, O. Préfontaine, A. Frechette, St-Pierre.

E. Rougeau, Aug. Leroux, Louis Vauriot, Levy Courchène, O. Pierson, Madame Leblanc, Madame Coupée, St-Norbert.

Guesdon, Decasse, Somerset.

G. Forstall, St-Malo.

John Brock, Selkirk.

H. A. Paré, Bedford, P. Q.

Miss Harris, Miss Machell, Reosher.

M. J. C. Birt, 54 rue Juno, est le seul agent chargé de la publicité pour L'ECHO DE MANITOBA. S'adresser à lui pour toute publicité.

Consultez notre Marché Commercial où se trouvent indiqués tous les changements notables. Vous en tirerez profit pour vos affaires.

Mardi, un grand banquet a été offert aux délégués du Congrès Ouvrier par les membres locaux.

La machine pour poser les rails est arrivée du Lac Dauphin, et lundi matin a commencé la pose des rails sur le South Eastern Railway, auprès de l'ancien terrain d'Exhibition à Winnipeg.

Dimanche dernier, Monseigneur Langevin a donné la Confirmation à Portage du Rat et Keewatin. Lundi, Monseigneur est parti à bord du steamer Shamrock pour visiter la Rivière la Pluie et Fort Francis. Monseigneur Langevin est accompagné, dans sa tournée pastorale, par le Révérend Père Thibaudeau et le Révérend Père Lacombe.

Abonnez-vous à L'ECHO DE MANITOBA, le seul journal de la Province entièrement et exclusivement dévoué aux intérêts de tous ceux qui parlent la langue française.

Au théâtre Grand, ces jours-ci, "The Caste," et "Our Boys."

Au théâtre ... maine pro... Grand."

Un parti d'émigrants est arrivé la semaine dernière; il comprend neuf Suédois, huit Allemands, trois Bohémiens, onze Russes, dix-huit Anglais et dix-sept Canadiens.

M. V. Beaupré, de Gleichen, a expédié, lundi, huit chars de bestiaux à l'Ouest. Tous ces animaux ont été achetés dans les environs de Winnipeg.

D'après la loi, tous les hôtels devront être fermés le jour du Plébiscite. Cependant plusieurs autorités d'Ontario ont déclaré que le vote étant de matière fédérale, la loi provinciale n'avait pas lieu d'être appliquée. Il semble cependant que la première interprétation sera appliquée.

Mardi dernier à l'hôpital de Saint-Boniface, le Révérend Père Allard O. M. I., V. G., a baptisé une veuve indienne du nom de Pikwakwatous, âgée de près de cent ans. Rappelons qu'à l'hôpital se trouve une vieille fille centenaire du nom de Misse Riddale, âgée de 104 ans.

MM. Paré, M. P. P.; I. Richer et Avila Désautel, clerk, de Sainte-Anne des Chênes, étaient en ville cette semaine.

On annonce de Sainte-Anne qu'un curieux incident s'est produit cette semaine. M. Auguste Desrosiers a eu la douleur de perdre sa femme; les funérailles devaient avoir lieu mardi, mais au moment de procéder à la mise en bière, M. A. Desrosiers s'aperçut que le corps était encore chaud, et s'opposa à ce qu'on procéda. On fit appeler le médecin, M. Demers, qui ordonna de suspendre les funérailles. On ignore, à l'heure actuelle si l'on se trouve en présence d'un cas de léthargie ou s'il s'agit simplement d'un phénomène particulier déjà plusieurs fois constaté.

Le chœur de chant de l'Eglise Sainte Marie se trouvant actuellement diminué, par suite de plusieurs vacances, les dames et messieurs qui désirent se joindre au chœur, peuvent le faire en s'adressant au R. P. Guillet ou à M. Louis Bouche.

Si vous avez quelque chose dont la publication serait importante, ou si vous avez des renseignements particuliers que vous désirez rendre publics, faites-les parvenir à L'ECHO DE MANITOBA, boîte 1309, Winnipeg.

Lisez l'avis du Département de l'Agriculture concernant la Chasse. Vous risquez, par ignorance, de vous exposer à des désagréments sérieux, en transgressant les prescriptions de la Loi sur la Chasse.

DECES.

Madame L. A. Gareau, mère de Messieurs C. et A. Gareau, les marchands bien connus de Winnipeg, est décédée la semaine dernière, à Montréal.

Elle était âgée de 72 ans.

Nos compliments de condoléances à nos concitoyens.

A NOS ABONNES

Nous voici rendus à l'époque où les abonnements deviennent en majorité exigibles. Nous remercions d'avance tous ceux qui s'empresseront de se mettre en règle avec l'administration.

Pour faire une démarche, un homme se dit: "Que dirai-je?"
Une femme pense: "Que mettrai-je?"

Dans une ville d'eaux, à table d'hôte, un monsieur cause avec son voisin.

—Vous ne mangez pas de la langouste?

—Jamais. Tous les crustacés me font mal. Mal à ce point que je perds connaissance.

—Alors, c'est ce qu'on pourrait appeler: "tomber du homard."

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des advantages exceptionnels aux colons:—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur de bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés; les resultats n'en sont pas moins remarquables; comme peut le faire voir le tableau suivant:

	1885.		1895.	
Blé	7,429,440	minots	41,776,038	minots
Avoine	6,364,253	"	22,555,733	"
Orge	1,113,481	"	5,645,036	"
Total	14,907,184	"	59,975,807	"

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots

La superficie enculture, pour le blé, l'avoine et l'orge était:

En 1885	566,228	âcres
" 1895	1,722,773	"

Augmentation 1,156,525 acres

La Province a un système municipal, qui est simple économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquemment reduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les differents localités, avec des termes de paiement très faciles. Des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en faisant la demande à—

THOS. GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'immigration, WINNIPEG, MANITOBA

Ou à W. D. SCOTT,
Agent d'immigration pour Manitoba, No. 30, Rue York, TORONTO, ONT

A. F. MARTIN, D. L. S. C. E. Proprietaire-Editeur, Winnipeg